

Le transfert de propriété des forêts aux communautés, levier pour une gestion forestière durable

12 avril 2016

Aujourd'hui, les forêts mondiales gérées, à différents degrés, par des communautés, représentent un cinquième de la surface forestière totale. Le rapport publié cette année par la FAO, *Forty years of community-based forestry. A review of its extent and effectiveness*, analyse les initiatives qui se sont développées depuis 1978, date à laquelle l'organisme a pour la première fois défini le concept de « foresterie communautaire ». Il formule également des préconisations en vue de garantir ou améliorer l'efficacité de cette foresterie communautaire en termes de gestion durable forestière comme de développement économique pour les familles qui en dépendent.

Le rapport s'est focalisé sur la foresterie communautaire « institutionnelle », laissant de côté les initiatives plus ou moins informelles dont la pérennité est difficile à établir en l'absence d'intégration dans les dispositifs réglementaires. Il fait l'inventaire des différentes formes, s'intéressant aussi bien aux situations en lien avec des peuples indigènes qu'à celles rencontrées dans les sociétés occidentales.

Face à la diversité des cas observés, allant d'une simple gestion collective de la préservation du patrimoine forestier jusqu'à des dispositifs de regroupement de la gestion des petites propriétés forestières, le rapport propose une typologie permettant de caractériser le type de foresterie communautaire en fonction du degré de délégation aux communautés.

Typologie des situations de foresterie communautaire observées



Source : FAO

Au-delà de cet inventaire, la FAO a cherché à évaluer l'efficacité de ces dispositifs en termes environnemental, économique et social. Un constat s'impose : les données pour analyser la durabilité de la gestion forestière et son impact sur le bien-être des populations ne sont pas toujours disponibles.

Néanmoins, si les bénéfices tirés de l'implication des communautés d'habitants dans la gestion des forêts sont nets, ils restent en deçà des attentes, notamment celles formulées par les gouvernements. Le rapport identifie plusieurs handicaps qui réduisent l'efficacité du transfert de la gestion forestière aux communautés et il liste les conditions nécessaires pour rendre cette gestion plus efficace, invitant les gouvernements à faire évoluer leurs législations et leurs pratiques.

Enfin, à l'occasion de la Semaine de la foresterie en Asie-Pacifique, signalons l'[interview](#) de D. Reeb, chef de l'équipe de la foresterie sociale (FAO), qui donne

un éclairage complémentaire sur le rapport.

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : [FAO](#)